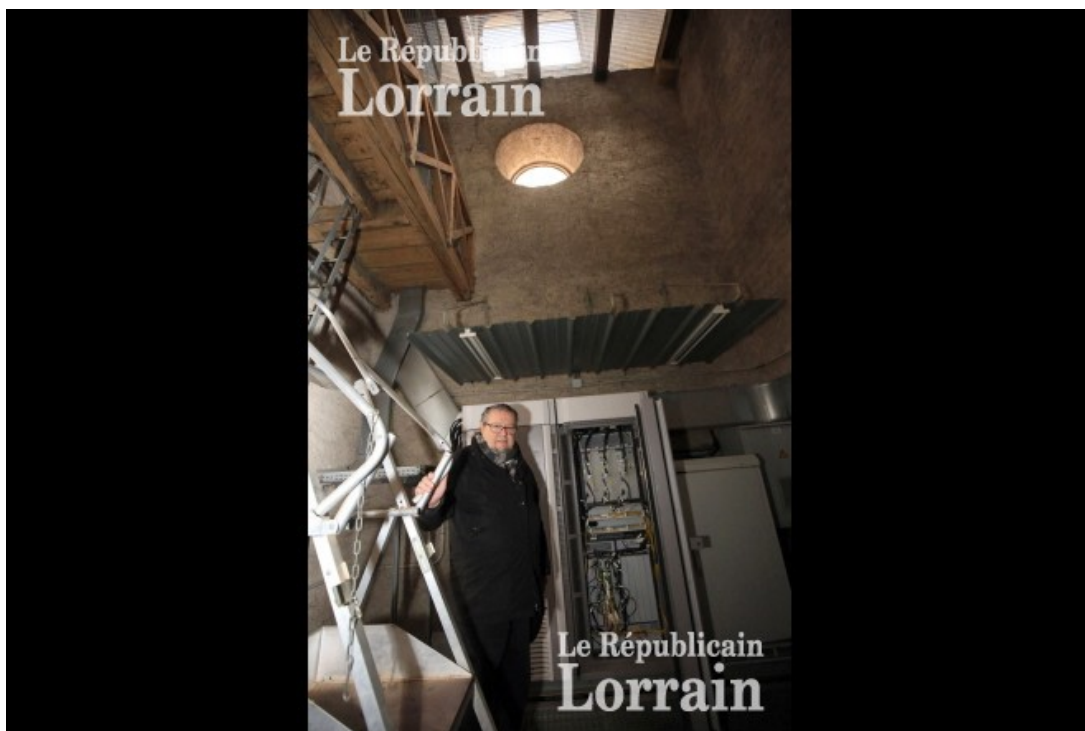


PATRIMOINE

Metz : antennes relais dans le clocher, le coup de gueule du curé de Queuleu

Excédé par les antennes relais qui peuplent le clocher de l'église de Queuleu dont l'argent des contrats est supposé financer la réfection des lieux, Philippe Boissé se dit prêt à s'opposer au renouvellement des baux.

VU 912 FOIS LE 09/01/2019 À 20:00



Philippe Boissé, curé de Queuleu, déplore le fait que l'argent des antennes relais installées dans les églises de Metz ne sert pas complètement à la réfection de ces dernières, comme s'y engageait la mairie à l'origine. Photo Gilles WIRTZ

La fonction d'une église n'est pas de servir d'antenne relais ! » Pour l'abbé Philippe Boissé, la coupe est pleine. Et le curé de la paroisse de Queuleu, à qui l'on demande de signer une nouvelle convention autorisant l'exploitation par les opérateurs télécoms d'antennes dans le clocher de l'église de l'Immaculée-Conception, de se demander : « Où va tout l'argent [des contrats] ? »

La raison de ce mécontentement ? « À Queuleu, il y a 14 antennes dans le clocher. Il était convenu au départ que l'argent récupéré servirait à l'entretien de la paroisse. »

Sauf qu'aujourd'hui, le curé de Plantières-Queuleu ne voit rien et avoue son agacement : « La mairie veut que l'on vide nos caisses pour les réfections qu'elle est censée faire. Mais je ne vais pas vider les caisses de l'église qui permet à la mairie de louer un clocher à prix d'or. »

Outre la parole donnée, le nerf de la guerre réside comme souvent dans la somme que récolterait la Ville (lire par ailleurs) à travers les accords signés avec les grands groupes que sont Bouygues, SFR, Orange ou Iliad (Free). « Si comme je le lis sur Internet, la location d'une antenne rapporte 1 000 euros par mois, soit environ 160 000 euros par an pour Queuleu, je ne suis pas certain que la mairie ait fait 1,6M€ de travaux en dix ans sur l'église », déplore ainsi l'homme d'église.

« Si je dois mettre une chasuble jaune, je le ferai ! »

En conséquence, le responsable de paroisse se dit prêt à s'opposer au renouvellement du bail liant la municipalité et les entreprises précitées tant qu'il ne verra pas les contrats et les sommes engagées, ce que les géants de la téléphonie lui auraient refusé jusqu'ici.

Et de rappeler quelques éléments légaux : « Ils reviennent sur leur parole. On revient sur la nôtre. La mairie a beau dire : "Je suis proprio des églises", s'il y a une servitude cultuelle, elle ne peut pas faire n'importe quoi. Le seul habilité à autoriser la présence ou l'installation d'antennes, c'est l'affectataire du lieu (Philippe Boissé, le curé, dans le cas présent, N.D.L.R.). La loi rappelle que le maire n'a pas à imposer d'éléments qui soient sans rapports avec le culte. »

Et Philippe Boissé, taquin, de conclure son coup de gueule par un clin d'œil à l'actualité : « Si pour me faire entendre, je dois mettre une chasuble jaune, je le ferai ! »

Interrogée sur les contrats la liant aux opérateurs téléphoniques dans le cadre de l'installation et l'exploitation d'antennes relais, la mairie de Metz, par la voix de Cyrille Camboulives, directeur du pôle patrimoine bâtiment et logistique technique, remonte les éléments suivants : « 26 antennes relais sont actuellement installées à Metz sur des établissements publics (églises, gymnases, stades...), des points hauts, dans le cadre de conventions signées avec les opérateurs. Celles-ci sont limitées dans le temps pour une période de 6 ans maximum, et renouvelables une fois. On garde ainsi toujours la main afin de s'assurer qu'il n'y a pas de problème avec l'environnement et les installations.

Au niveau de la rémunération, cela rapporte 10 000 euros par an et par antenne, ou moins (les conventions plus anciennes sont moins bien rémunérées, la Ville renégociant les tarifs au gré des renouvellements, N.D.L.R.).

La recette n'est pas fléchée pour un bâtiment donné, mais mise dans un pot commun, qui sert aux travaux d'isolation à l'entretien du patrimoine de la Ville, qu'il soit culturel ou cultuel. »

Ce qu'en dit la mairie

Interrogée sur les contrats la liant aux opérateurs téléphoniques dans le cadre de l'installation et l'exploitation d'antennes relais, la mairie de Metz, par la voix de Cyrille Camboulives, directeur du pôle patrimoine bâtiment et logistique technique, remonte les éléments suivants : « 26 antennes relais sont actuellement installées à

Metz sur des établissements publics (églises, gymnases, stades...), des points hauts, dans le cadre de conventions signées avec les opérateurs. Celles-ci sont limitées dans le temps pour une période de 6 ans maximum, et renouvelables une fois. On garde ainsi toujours la main afin de s'assurer qu'il n'y a pas de problème avec l'environnement et les installations.

Au niveau de la rémunération, cela rapporte 10 000 euros par an et par antenne, ou moins (les conventions plus anciennes sont moins bien rémunérées, la Ville renégociant les tarifs au gré des renouvellements, N.D.L.R.). La recette n'est pas fléchée pour un bâtiment donné, mais mise dans un pot commun, qui sert aux travaux d'isolation à l'entretien du patrimoine de la Ville, qu'il soit culturel ou cultuel. »

Éric PYKO

<https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-metz-ville/2019/01/09/metz-antennes-relais-dans-le-clocher-le-coup-de-gueule-du-cure-de-queueu>